

154, rue Célestin Linder  
42780 VIOLAY  
Tél. : 04.74.63.90.92  
Fax : 04.74.63.95.30  
Mél : [mairie@violay.fr](mailto:mairie@violay.fr)  
Site : [www.violay.fr](http://www.violay.fr)

## **PROCES-VERBAL N° 2015/08 DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 octobre 2015**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Etaient présents :

M. PALAIS Jean-Claude  
M. POIRON Jean-Pierre  
Mme ESCOFET Danièle  
Mme DENIS Chantal  
M. RIVAL Pascal  
M. PERRIER Guy  
Mme GIROUD Sylvie  
M. NAYRAND Raphaël  
Mme ODDOUX Julia

Excusés : Mme COLLON Colette (pouvoir à Danièle ESCOFET)  
Mme SERRAILLE Joëlle (pouvoir à JP POIRON)  
Mme PERIAT Véronique (pouvoir à GIROUD Sylvie)  
M. ROCHARD Jean-François (pouvoir au Maire)  
M. DUTEL Jean-Pierre

Julia ODDOUX est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation acquisition abattoirs par EPORA,
- SIEL : Dossier chemin piétonnier et mise en valeur mairie,
- Centre touristique et de loisirs,
- Station TOTAL,
- Périscolaire,
- MJC,
- Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal,
- Budget : DM,
- Questions diverses.



## ⇒ Liste des délibérations prises à la date du 23.09. 2015

Séance du 23 Septembre 2015	
2015.07.01	Classement de voirie : approbation du nouveau tableau
2015.07.02	Approbation de la convention passée avec la communauté de communes de l'ouest rhodanien pour les sorties piscine
2015.07.03	Majoration du tarif sorties piscine : 3.00 € à la rentrée scolaire 2015/2016
2015.07.04	Plan de formation au profit des agents de la Commune de VIOLAY 2015-2017
2015.07.05	Création d'un poste d'adjoint d'animation 2ème classe à TNC AU 02/11/2015
2015.07.06	Approbation de l'avenant à la convention passée avec Mme MERIEUX Fabienne
2015.07.07	Approbation de l'acquisition par EPORA du bien de M. JACQUEMOT et rétrocession à la Commune
2015.07.08	Attribution d'une subvention à l'association "Les Amis de la Tour Matagrïn"
2015.07.09	Attribution d'une subvention à l'association du Cinéma de VIOLAY
2015.07.10	Approbation des DM 08 et 09 du budget commune 2015
2015.07.11	Admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur l'exercice 2013
2015.07.12	Approbation des conventions passées avec la Mairie de BALBIGNY pour mise à disposition de matériel et de personnel
2015.07.13	Adhésion au service de système d'information géographique web - Géoloire42
2015.07.14	SIEL : complément d'aménagement de la ZA les Gagères
2015.07.15	Approbation du bail passé avec TOTAL pour la location d'un terrain sur la ZA "Les Gagères"
2015.07.16	Aménagement d'un centre polyvalent à géométrie variable pour colloques et séminaires à vocation touristique et culturelle. Demande de subvention COCA.
2015.07.17	Approbation du rapport de gestion 2014 de la SEDL
2015.07.18	Approbation du projet d'aménagement de la maison Pilon en préau et demande de subvention au titre du COCA
2015.07.19	Approbation DM 03 du Budget ZA "Les Gagères"
2015.07.20	Autorisation donnée à Mme la Trésorière d'effectuer des écritures non budgétaires
2015.07.21	Transformation de la maison Pilon en préau : Approbation des marchés

### 1 - Hotel Perrier

Le tribunal a rendu son verdict le 16 octobre dernier.

L'indemnité d'éviction est fixée à 206 698 €. Elle se décompose en plusieurs parties :

- Le fonds commerce : 170 500 € TTC

Le juge a calculé par rapport à un chiffre d'affaires TTC et non HT, ce qui peut interpeler, mais qui est en vigueur depuis janvier 2015.

- Une indemnité de frais et droits de mutation : 21 115 € sur la base de 170 500 €.

On avait demandé que cette somme soit consignée pendant 6 mois dans l'attente de la preuve d'achat d'un autre fonds de commerce, et qu'elle soit récupérée par la mairie en cas de non réinstallation. La juge n'a pas suivi cette demande.

- L'expert a retenu une somme de 8 000 € pour le déménagement, alors que nous avions demandé 4 000 €.
- Les frais divers ont été estimés à 1 000 € (au lieu de 3 000 €).
- Le trouble d'exploitation : 6 083 €.

Des choses sont incohérentes, notamment sur le fait que la commune a interdit l'accès au 3<sup>ème</sup> étage compte tenu de la nécessité de travaux de mise aux normes par la mairie, ce qui est faux puisque c'est la Sous-Préfecture qui a pris cette décision suite à la commission de

sécurité qui a constaté que 9 personnes dormaient au 3<sup>e</sup> étage alors que cette pièce n'avait jamais été destinée à un dortoir mais à une salle de réunion.

L'indemnité d'occupation était 1 153,24 € par mois. Mme le Maire est surprise que la Juge se prononce sur ce point puisque c'est normalement au Tribunal Administratif à statuer et ce jugement est actuellement en appel avec la trésorerie, qui a été mise en cause. La juge fixe donc le montant de l'indemnité d'occupation à la somme de 1 000 € alors que la jurisprudence fait clairement état de conservation du coût du loyer après une rupture de bail, jusqu'à paiement de l'indemnité d'éviction. Il est à noter que Mr et Mme Clot n'ont jamais payé de loyer pour leur logement qu'ils occupaient dans l'hôtel même, ni pour le garage situé rue C. Linder.

De surcroît, la juge demande à la commune au titre des dépens et de l'indemnité procédurale la somme de 4 000 €.

Deux possibilités : soit faire appel, soit accepter le jugement.

Si on accepte, l'indemnité d'éviction doit être notifiée aux intéressés par voie d'huissier et ils devront quitter les lieux dans un délai de 3 mois.

Aujourd'hui, faire appel n'est pas forcément la bonne décision. Le montant de l'indemnité d'éviction est médiane entre leur proposition et la nôtre et il n'est pas certain qu'un autre jugement soit plus favorable à la commune mais entraînera forcément des frais supplémentaires.

Si on fait appel, une nouvelle procédure s'engage pour un an minimum.

RAPPEL : En 2008, on leur a proposé de racheter leur fonds alors qu'ils l'avaient mis en vente à 70 000 €.

Madame le Maire propose de faire confirmer cet avis et de réunir rapidement à nouveau le conseil municipal en séance extraordinaire pour donner sa décision finale avant le mois de délai d'appel.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable

## **2 - Approbation acquisition abattoirs par EPORA**

EPORA nous demande d'approuver l'acquisition des anciens abattoirs pour la somme symbolique de 1€. Ces abattoirs seront détruits et la petite partie dans l'alignement de la maison Fougère sera rétrocédée aux Ets Rochebillard et Blein pour prolonger la cour et l'accès aux anciens laboratoires.

Le Conseil Municipal approuve : 1 VOIX contre (Julia ODDOUX)

## **3 - SIEL : Dossier chemin piétonnier et mise en valeur mairie**

Le cheminement piéton est terminé depuis aujourd'hui. L'éclairage de la place de la mairie est donc revu et il s'agira d'installer des leds à faible consommation d'énergie à la place des gros lampadaires orange. Quatre bornes leds éclaireront la butte et les parkings et l'éclairage de la mairie se fera en façade.

Ce dispositif qui est proposé par le SIEL permettra de réaliser 300 € d'économie par an, d'avoir un éclairage cohérent et une place de la Mairie identifiée. Ces travaux comprendront la pose d'une horloge astronomique, de deux lampes, et le câblage pour la somme 11 853 € à régler en 2016.

Les lampes au mercure sont les éclairages les plus vieux qui doivent être changés pour un éclairage plus adapté.

Julia Oddoux demande pourquoi on ne remplace pas toutes les lampes.

Mme le Maire répond que cette solution serait très onéreuse. Une étude a montré plusieurs possibilités :

- éteindre par quartier en investissant dans des horloges astronomiques pour chaque transformateur. Cependant, les armoires ne fonctionnent pas par quartier car les lampes ont été rajoutées au fur et à mesure et pas nécessairement très logiquement.

- La deuxième possibilité est de changer chaque lampe et de mettre des ampoules leds, mais il faut changer la totalité des installations (la lampe et le mât) ce qui serait très onéreux.

Toutefois, lorsqu'il y a un nouveau chantier, tels que des lotissements, des dispositifs appropriés sont installés et nous privilégions l'éclairage à leds moins énergivore.

M. Pascal RIVAL signale que lors des réunions du SIEL, certaines communes ne souhaitent plus travailler avec le Syndicat.

Madame le Maire donne un exemple d'intervention du SIEL et explique que le SIEL a proposé à la commune un projet visant à enlever plusieurs poteaux sur l'aire de jeux en dissimulant le réseau électrique et notamment la ligne à moyenne tension qui traverse la place Fouillat . Dans ce cas, le SIEL prend en charge 60 % des travaux et le chantier est donc moins cher que s'il avait été réalisé directement par le biais d'ERDF.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le projet de réfection de l'éclairage public concernant l'aménagement des abords de la mairie.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

#### **4 – Espace touristique et de loisirs**

Approbation du dossier de consultation des entreprises et autorisation donnée au maire pour lancer l'appel d'offres.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer l'appel d'offre : 3 CONTRE (J. ODDOUX, R. NAYRAND, P. RIVAL).

#### **5 – Station TOTAL**

Les travaux sont en cours. La dalle béton a été coulée et la station sera mise en place le 3 novembre. Les travaux d'enrobé seront réalisés à la suite.

Le bail a été signé. L'ouverture aura lieu le 20 novembre.

Mme le Maire rappelle que ce sera la 1<sup>ère</sup> qui sera installée en France et une communication très importante sera réalisée par TOTAL.

Monsieur POIRON signale que le listing des artisans a été donné à TOTAL qui les contactera.

Madame le Maire explique que des cartes prépayées de carburant pourront être mises en vente dans divers points (poste, commerces).

Mme ODDOUX demande si une étude écologique a été réalisée. Madame le Maire répond qu'une étude d'impact a effectivement été réalisée, tout a été fait dans les normes.

Une communication sera faite à l'occasion du congrès des Maires. Madame le Maire souligne que VIOLAY peut être fière d'avoir un tel prototype, car il servira de référence et apportera une visibilité certaine pour la commune !

#### **6 - Périscolaire**

Mme Amélie STOLL remplacera Mme VOLLE pour assurer les quatre heures de périscolaire. Mme STOLL possède un BPgeps et a déjà travaillé avec les enfants. Elle travaillera avec Christelle, Thérèse et Anne Marie. L'élaboration des plannings et la préparation pourra se faire plus facilement et en partageant les tâches. Elle débutera le 02 novembre sur un contrat à durée déterminée d'un an.

#### **7 - MJC**

Une réunion est programmée ce jeudi à 20 heures, avec la responsable de la MJC, les parents et les jeunes.

## **8 –Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

Une CDCI (Commission Départementale de Coopération intercommunale) a eu lieu le 9 octobre et le Préfet a présenté son projet (voir ci-joint).

Le projet de coopération proposé par le Préfet comprend 5 grands ensembles sur la Loire. En ce qui nous concerne : fusion de Feurs en Forez, Collines du matin, Balbigny, Chazelle sur Lyon et St Galmier (excepté la ville de St Galmier et Andrézieux Bouthéon).

Mme le Maire pense qu'il y a beaucoup à faire avec 3 villes fortes : Montrond, St-Galmier, Feurs. Touristiquement parlant, il y a un levier à utiliser en termes d'apport d'identités fortes et de communication très importante.

Il y a des identités fortes également avec Chazelle, Bussièrès et Panissièrès et leurs musées respectifs qui sont des plus-values intéressantes touristiquement parlant.

Un projet d'ensemble peut être constitué. La loi Notre donne beaucoup de pouvoirs aux Communautés de Communes, il faudra qu'elles aient les moyens d'assumer leurs compétences obligatoires et optionnelles (assainissement, tourisme, ordures ménagères, voirie, petite enfance, etc.).

Le Préfet a demandé à ce qu'il y ait des projets de territoires. En cas de désaccord avec ce schéma, d'autres propositions peuvent être faites.

Au dernier conseil communautaire, la Communauté de Communes a voté **CONTRE** un rapprochement avec la Cople, Val d'Aix Isable et Pays d'Urfé, et a voté à **l'unanimité** pour un éventuel regroupement avec Feurs, Collines du matin, la Cople et la Communauté de Balbigny. Les interconnexions avec Feurs sont une évidence (Zain, 3 communes qui font partie de la communauté de communes de Balbigny font également partie du canton de Feurs, les services comme l'hôpital, le lycée, la piscine, etc.).

En décembre sortira une deuxième proposition et fin mars le projet sera entériné par le Préfet.

## **9- DM**

Le conseil municipal approuve les DM à intervenir à la demande de la Trésorière.

## **10- questions diverses**

Les questions diverses de Mme ODDOUX sont arrivées ce matin, or un délai de 48 heures est demandé pour la réception des questions diverses.

Mme Oddoux explique que ce délai n'est pas légal. Mme le Maire répond que même s'il n'est pas institutionnalisé, il peut être demandé par le Maire, mais cependant les questions seront quand même abordées.

### **1- Où en sommes-nous dans la vente de la maison Fouillat ?**

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal au cours duquel la décision de vendre à Mr et Mme Magat était prise, date du 14 novembre 2014 (il y a un an !). Pour mémoire, un des critères de choix était le délai de rénovation (6 mois).

Mr et Mme Magat ont voulu déposer un dossier préalable sans architecte mais le PLU est complexe et ils ont dû passer par un entrepreneur. Les délais ensuite se sont enchaînés : délai de demande de PC, et ensuite le délai du notaire de Mr et Mme Magat qui a pour finir, repoussé la date de la signature par trois fois, la fixant au 30 octobre prochain.

## **2 - Péricolaire :**

L'association du cinéma propose une initiation cinéma : Mme ESCOFET précise qu'une réunion de la commission péricolaire est prévue le 15/12 et que le planning des activités du deuxième trimestre sera établi au cours de cette réunion.

## **3- Décor mural :**

Madame ODDOUX nous informe qu'un collectif s'est constitué avec Mme Couble, Mme Garcia, Mme Stoll et elle-même. Ce collectif veut participer au fleurissement du village sur le thème de l'école. Une proposition a été faite pour installer un mur fleuri devant le mur de Mr Claude Giroud. Mme le Maire attire l'attention sur le fait que ce mur fleuri serait situé juste sur les places de parking avec plusieurs risques : celui d'endommager les véhicules garés (dépassement des jardinières) mais surtout d'attirer l'attention des enfants et elle rappelle qu'il n'y a pas de trottoir à cet endroit, ce qui pose le problème, encore plus important, de la sécurité. Mme le Maire propose la cour de l'école.

Mme ODDOUX explique que c'est un autre projet et prendre cet argument pour faire barrage est dommage.

Madame le Maire signale que c'est la sécurité qui prime et propose éventuellement le transformateur situé sur l'aire de jeux des enfants, ERDF pouvant même participer aux frais de peinture.

Mme ODDOUX propose un autre mur vers l'école en descendant en direction du Viallet, vers la barrière. Madame le Maire n'a pas d'objection dans la mesure où il y a un trottoir et des barrières et que toutes les conditions de sécurité sont remplies pour les piétons.

Mme ODDOUX demande au conseil municipal s'il serait d'accord que M. FONTON fasse passer un article dans violay-info.

Monsieur Poiron demande à quel titre ?

Madame le Maire ajoute que violay-info n'est en aucun cas une tribune et est réservé aux informations communales. Il peut demander rendez-vous si besoin.

## **4- COCA : consultation**

Le contrat est montré à l'assemblée. Il peut être consulté auprès de Bernadette.

## **5- Demande d'utilisation d'ordinateurs :**

Mme Oddoux a demandé par mail d'utiliser un ordinateur pour « travailler sur les comptes rendus des réunions du CM », la mairie étant « en période de vacances scolaires, un lieu plus calme » pour travailler que chez elle. Mme le Maire refuse car il s'agit d'une convenance personnelle et les ordinateurs de la mairie ne sont pas faits pour cela. De plus, ils sont tous en réseau et les tiers autorisés à les utiliser ne peuvent le faire que sur autorisation de Mme le Maire, ce qui fut le cas pour Mme Collon pour mettre à jour le site internet de la commune, les adjoints quant à eux utilisant leur propre ordinateur si besoin.

## **6- Conseil municipal des enfants**

**Mme ODDOUX intervient à nouveau au sujet du conseil municipal d'enfants et demande à ce qu'il soit mis en place :**

Mme le Maire observe qu'il en a déjà été question lors du Conseil Municipal du 20 juillet et que nous n'allions pas revenir indéfiniment sur les sujets. Par rapport à d'autres communes, où il existe des CMJ, en général deux conseillers municipaux s'en occupent, sans que ce soit des parents d'élèves pour des questions d'éthique. Alors si deux conseillers municipaux veulent s'en occuper pourquoi pas. Madame le Maire pose la question mais personne ne se propose.

Mme ODDOUX propose de reposer la question à la prochaine réunion compte tenu des absents.

### 7- Compte rendu de la Fête patronale

Mme le Maire demande aux personnes organisatrices présentes si elles peuvent faire un petit compte rendu de la dernière fête patronale.

Pascal Rival, Julia Oddoux, Sylvie Giroud, prennent la parole chacun à leur tour :

Peu de spectateurs Violaysiens pour la course de vélos. 18 enfants ont participé au défilé des vélos fleuris. La retraite au flambeau s'est bien passée, même s'il faudrait prévoir pour l'an prochain que le défilé se déroule avec plus de coordination et en ordre de rang afin d'éviter le désordre.

Le bal a fait environ 500 entrées, ce qui est très bas par rapport à ce qu'on a pu voir les années précédentes. Le spectacle à la salle des sports a été bien suivi mais par beaucoup de personnes extérieures à Violay. L'apéritif du dimanche midi n'a pas connu grand succès et la soirée du dimanche soir a été bien suivie, bien qu'en baisse par rapport à l'année dernière.

Suite à ce constat, Madame le Maire interroge Mme Oddoux en tant que membre bénévole et lui demande la raison de ce constat puisqu'elle s'interrogeait elle-même dernièrement ... Il s'avère que les réponses sont difficiles à trouver. (réponses : le vélo n'intéresse peut-être plus les Violaysiens ! les jeunes ont d'autres styles de sortie aujourd'hui...)

Mme le Maire souligne d'ailleurs à ce propos, lorsque madame Oddoux se permet de dire que « le compte rendu du 20 juillet... finira de plomber le moral des habitants », il s'agit d'une remarque tout à fait subjective et inappropriée car le compte rendu établissait un constat. Par contre, ce genre d'articles ne fait que diviser les gens, les montent les uns contre les autres et mettent une ambiance détestable dans la commune. Que peut apporter cette façon de procéder sinon diviser ? Soit c'est faire preuve d'une totale irresponsabilité, soit l'objectif recherché n'est qu'un objectif personnel ! Mais ce n'est pas de cette manière qu'on fait avancer un village et qu'on le prépare pour demain avec toutes les incertitudes et regroupements qui vont s'opérer dans les 3 prochaines années, avec toutes les difficultés que l'avenir réserve aux communes de la taille de la nôtre ! Je n'ai pas été élue pour cautionner ce genre de comportement.

Mme le Maire souligne d'ailleurs qu'au dernier Conseil Municipal, elle avait demandé à Mr JP Dutel s'il voulait lire les textes et les questions diverses que Mme Oddoux avait préparés. Mr JP Dutel avait voulu attendre le prochain Conseil Municipal compte tenu de l'absence de Mme ODDOUX. M. Jean-Pierre POIRON déplore que M. DUTEL ne soit pas présent afin qu'il se positionne clairement sur toutes les circulaires et textes sur lesquels figure son nom.

**Prochain Conseil municipal : le 1<sup>er</sup> décembre 2015**

Fait en Mairie, le 27 octobre 2015,  
Le Maire,  
Véronique CHAVEROT.



*(Handwritten signature in blue ink)*